

## Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 24 mars 2017

Date de publication : 27 mars 2017	Délégués en exercice : 22
Date de convocation : 17 mars 2017	Nombre de délégués présents ou représentés : 17

Le 24 mars 2017, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais Poitevin, légalement convoqués, se sont réunis, à Coulon (79), sous la présidence de M. Pierre-Guy PERRIER.

### Étaient présents ou représentés :

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire

*Mme Lydie BERNARD*

M. Pierre-Guy PERRIER

Au titre du Conseil régional Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

*M. Benoit BITEAU*

M. Nicolas GAMACHE

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime

*Mme Catherine DESPREZ*

M. Stéphane VILLAIN

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres

*Mme Séverine VACHON*

Au titre du Conseil départemental de la Vendée

M. Arnaud CHARPENTIER

M. François BON

Au titre des communes

*M. Joël BLUTEAU*

M. Jean-Pierre SERVANT,

M. Marc THEBAULT

*Mme Catherine TROMAS*

Au titre des EPCI

*M. Yann HELARY*

M. Jean-Claude RICHARD

M. Michel SIMON

Au titre des chambres d'agriculture

*M. Christian AIME*

### Étaient excusés :

M. Bernard BELAUD, M. Jérémy BOISSEAU, M. Bernard BORDET, Mme Myriam GARREAU, M. Pascal DUFORESTEL.

### **Projet de réactualisation des ZNIEFF sur la partie vendéenne du PNR Marais poitevin : demande de subvention**



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20 • Fax. 05 49 35 04 41  
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • www.parc-marais-poitevin.fr

## **Projet de réactualisation des ZNIEFF sur la partie Vendéenne du PNR Marais poitevin** **Demande de subvention**

### **Contexte**

La Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistiques et Floristiques (ZNIEFF) est un dispositif de zonage de site à fort enjeu de biodiversité à l'échelle nationale. Créé depuis 1982, il est un outil de portée à connaissance mais aussi d'aide à la décision des politiques publiques.

La ZNIEFF n'a pas de portée réglementaire en tant que telle mais permet d'orienter les communes et les porteurs de projet.

Il existe deux types de ZNIEFF :

Type 1 : c'est un périmètre plus restreint correspondant à un ou plusieurs habitats localisés. Elle abrite des espèces caractéristiques, remarquables ou rares justifiant d'un intérêt élevé.

Type 2 : correspond à un périmètre plus large englobant des entités paysages remarquables permettant la présence d'espèces rares.

Sur le Marais poitevin, les premières ZNIEFF ont été créées dans les années 1990 (PNR Marais poitevin) et la dernière réactualisation a eu lieu entre 1998 - 2000 (Association ADEV).

La DREAL est chargée de la coordination et la mise en œuvre au niveau régional de l'Inventaire Permanent du Patrimoine Naturel qui identifie les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistiques et Floristiques (ZNIEFF). Elle souhaite déléguer cette compétence au PNR Marais poitevin sur les communes Vendéennes du PNR.

### **Objectifs de l'étude**

Sur le Marais poitevin, partie Vendéenne, les ZNIEFF n'ont pas été réactualisées depuis 15 ans. Certains périmètres ne sont plus adaptés au vu de l'évolution du marais et les listes d'espèces sont devenues obsolètes. Le zonage ZNIEFF est repris dans tous les projets d'aménagements, Etude impact, PLU, etc., d'où la nécessité qu'il soit à jour.

C'est pourquoi le PNR aura pour mission en 2017 et 2018 de réactualiser les 76 ZNIEFF de type 1 et les 5 ZNIEFF de type 2.

Le PNR, dispose avec l'OPN, d'une base de données naturalistes conséquente et des connaissances pour mettre à jour les ZNIEFF sur son territoire.

Le PNR devra :

- Actualiser les listes d'espèces faunistiques des ZNIEFF à l'aide des données de l'OPN et bibliographiques (Publication, Plan de gestion, etc.),
- Actualiser le périmètre des ZNIEFF,
- Saisir les données sur le site National I-ZNIEFF,
- Animation du réseau des naturalistes pour centraliser les données associatives,
- Si nécessaire effectuer une vérification de terrain.

Le PNR réalisera le travail d'animation du dispositif.

Il délèguera une partie de la mission aux partenaires de l'OPN (saisie sur site internet, vérification des périmètres, inventaires terrain, compilation des données naturalistes, etc.).

## Financement

Le montant prévisionnel de l'étude est évalué à 20.000 € TTC.

Les financements sollicités sont :

- EPMP : 5.000 € TTC
- DREAL des Pays de la Loire : 15.000 € TTC

## Décision

Le Bureau autorise le Président à poursuivre les démarches nécessaires permettant la mise en œuvre du projet de réactualisation des ZNIEFF sur la partie Vendéenne du Marais poitevin.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Président  
Syndicat mixte  
LE PRÉSIDENT  
Pierre Guy PERRIER

